

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE SIX JUILLET (06/07/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 24

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 8

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), **Adjoint**,
Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), Mme Marie CAVALIE (représentée par Monsieur Jean-Claude LORENZO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

ELECTIONS

02- 06 juillet 2023

2. Modification des bureaux de vote

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2022-08-31-00001 du 31 août 2022 désignant les bureaux de vote pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Vu l'article R.40 du code électoral.

Vu la circulaire 16 janvier 2020 relative aux opérations de vote, disposant en son paragraphe 1 la définition des périmètres et lieux de vote.

Considérant l'intérêt de regrouper les bureaux de vote pour une meilleure organisation et dans l'intérêt des électeurs.

Considérant l'intérêt de ne plus avoir de bureaux de vote dans les cantines scolaires pour des raisons d'hygiène et d'organisation des services.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir donné lecture de la proposition,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 5 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO),**

ACCEPTE les termes de la proposition de regroupement des bureaux de vote

AUTORISE Monsieur le Maire à demander la modification des bureaux de vote sur la commune de Moissac auprès de Monsieur Le Préfet afin que cette modification apparaisse sur l'arrêté préfectoral désignant les bureaux de vote pour l'année 2024.

Pour copie conforme
Moissac, le 11 juillet 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :